

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 janvier 2023

AKTO et LADOM concluent un partenariat pour renforcer l'insertion professionnelle des actifs en Outre-mer

L'opérateur de compétences AKTO et LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) signent une convention-cadre de partenariat pour soutenir le développement des compétences dans les DROM au sein des 27 branches professionnelles d'AKTO.

Afin d'améliorer l'insertion dans l'emploi durable dans les territoires ultramarins, AKTO et LADOM souhaitent favoriser l'accès à la mobilité aux actifs durant leur formation. Pourront être ainsi accompagnés les demandeurs d'emploi ultramarins ayant un projet d'insertion professionnelle nécessitant la réalisation d'une formation en France hexagonale dans le cadre du Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle (PMFP).

La convention entre les deux signataires répond aux objectifs suivants :

- Mieux articuler leurs expertises en matière de mobilité, dans le cadre de la formation professionnelle.
- Optimiser les financements mobilisables.
- Rapprocher les besoins de recrutement des entreprises et la montée en compétences des demandeurs d'emploi ultramarins.

“La signature de cette convention permettra de financer et d'accompagner de nombreux alternants et stagiaires d'Outre-mer tout au long de leur formation. AKTO se félicite de ce partenariat qui développe l'accès aux compétences des actifs ultramarins, tout en répondant aux besoins des entreprises de nos branches qui font face à d'importantes difficultés de recrutement.” déclare le Président d'AKTO, Jean Hédou.

“Tout l'enjeu pour AKTO est d'identifier les besoins des entreprises en Outre-mer, afin que LADOM puisse accompagner les demandeurs d'emploi vers les formations qui leur correspondent. A travers ce partenariat, nous réaffirmons notre volonté de mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises et promouvoir l'alternance.” souligne Laurent Barthélémy, Vice-Président d'AKTO.

“Je me réjouis de ce partenariat utile qui vient sceller plusieurs mois de collaboration. En effet, nos équipes n'ont pas attendu la signature pour travailler ensemble. Plusieurs projets innovants ou expérimentaux ont déjà fait leurs preuves. Je pense notamment aux 14 Mahorais qui se sont engagés dans un BTS comptabilité & gestion en alternance avec pour objectif

d'exercer à terme leur métier dans leur département d'origine. Ils ont alterné entre un enseignement théorique à Paris, en centre de formation, et une mise en application au sein de cabinets d'expertise comptable à Mayotte. Cette action innovante permet d'insérer durablement ces jeunes dans leur environnement géographique d'origine mais aussi d'améliorer le niveau des compétences comptables du département." Florence Svetecz, Directrice générale par intérim de LADOM.

Contacts presse :

Mathias Nirman - mathias.nirman@chefcab.fr - 07 87 65 77 55

Amélie Ponsaud - Amélie.ponsaud@akto.fr

Laura Bourgninaud – laura.bourgninaud@ladom.fr

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi, il valorise l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) est l'acteur majeur de la mobilité des résidents des outre-mer au service du développement économique, social et culturel de leur territoire. Opérateur de l'Etat, l'Agence met en œuvre la politique de continuité territoriale à travers plusieurs dispositifs de mobilité couvrant des besoins différents : Formation/emploi - études - voyage. LADOM est financée par le ministère des Outre-mer, le ministère en charge du Budget, les collectivités d'outre-mer et par l'Union Européenne via le Fonds social européen (FSE).